

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne



Groupe BH BANK

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

Emission d'un Emprunt Obligataire
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
« BH LEASING 2024-2 »
de 15 000 000 dinars
Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 28/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 22/02/2024 a décidé d'émettre deux emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, pour un montant de 20 Millions de dinars chacun, au cours des 2 semestres de l'année 2024. Il a délégué à la Direction Générale les pouvoirs nécessaires pour la fixation des caractéristiques de ces émissions.

Etant à la veille de la deuxième émission, la Direction Générale a fixé les modalités suivantes :

- Dénomination de l'emprunt: BH LEASING 2024-2
- Montant : 15 MD ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêt : 10,70% brut l'an ;
- Amortissement : Constant par 1/5ème à partir de la 1^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

- **Montant :**
Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **15 000 000 de dinars**, divisé en 150 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH LEASING 2024-2» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **16/07/2024** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **19/07/2024**.
Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 150 000 obligations.
En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.
- **But de l'émission :**
L'émission de l'emprunt obligataire « BH LEASING 2024-2 » permettra à la société de financer son activité en particulier pour le deuxième semestre 2024.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING 2024-2
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.
- **Forme des titres :** Nominative
- **Catégorie des titres :** Ordinaire
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la société BH LEASING.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/07/2024**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **19/07/2024**.

- **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement-remboursement :**
Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **19/07/2029**.
- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paie ment :**
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **19 juillet** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **19/07/2025**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**
 - **Durée totale :**
Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**.
 - **Durée de vie moyenne :**
Les obligations sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans**.
 - **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai

moyen de récupération de la valeur actuelle. La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Les obligations sont émises pour une durée de **2,640 ans**.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH LEASING 2024-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BH INVEST** intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre d'obligations détenues.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.